

Les grandes agricultures mondiales face à la libéralisation

Aymeric Pontvianne*

Alors que les pays émergents prennent de plus en plus de place sur les marchés mondiaux, l'Union européenne et les États-Unis continuent à représenter la plus grande part des exportations agricoles dans le monde. Cependant, leurs importations se développent et les soutiens à leurs producteurs sont en baisse relative. Ils sont en concurrence avec d'autres exportateurs développés comme le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, mais surtout avec des exportateurs du sud. Parmi les pays émergents, le Brésil réalise des performances remarquables à l'exportation, qui lui assurent une place croissante sur les marchés mondiaux. L'Inde, devenue exportatrice nette, n'est encore qu'un acteur marginal du commerce agricole mondial. La Chine, importatrice nette, tire cependant parti de ses avantages comparatifs pour certains produits. En revanche, les pays les plus pauvres, en particulier les pays africains, voient leur place dans le commerce mondial se réduire et sont en voie de marginalisation.

Les grandes puissances agricoles (terme entendu dans cette contribution, au sens large, incluant les produits agroalimentaires) sont, à l'exception de la Russie, membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Même si les avantages comparatifs et les structures agraires constituent leur principale source de compétitivité, les politiques agricoles de ces grandes puissances, aux objectifs souvent divergents, sont déterminantes. L'ensemble de ces facteurs explique dans une large mesure le positionnement de ces pays dans les négociations commerciales à l'Organisation mondiale du commerce (*annexe*).

Les États-Unis : une politique agricole complexe et incitative à la production

Même si l'agriculture occupe aux États-Unis un faible poids dans le PIB (1,6 %) et dans la population active occupée (2 %), elle joue un rôle stratégique : elle est prolongée par l'industrie agroalimentaire ou « agrobusiness » qui représente deux fois l'agriculture dans le PIB et environ 15 % de la valeur ajoutée industrielle. Fortement mécanisée, irriguée et servie par une recherche agronomique performante, elle est marquée par une spécialisation – qui tend toutefois à s'atténuer – de régions entières sur une ou deux productions (blé, maïs, coton, lait...). Les exploitations sont peu nombreuses, de grande taille (179 ha en moyenne en 2003) ; 85 % sont de type familial, mais ne contribuent qu'à la moitié de la production agricole. Les États-Unis mènent une politique agricole active, reposant sur une forte intervention publique. Les modalités de soutien à l'agriculture sont définies par des lois-cadres, ou « Farm Bills », pour une durée de 5 à 7 ans. Dès les années 1930, le mécanisme du *loan rate* (prêt de

* Aymeric Pontvianne appartient à la DGTPE du Minéfi.

L'auteur remercie Cédric Pène et Étienne Oudot de Dainville pour leurs remarques et leurs suggestions. La rédaction de l'article a été achevée en septembre 2006.

Cette contribution n'a pas pour objet de refléter les positions de l'administration française. Les opinions exposées n'engagent que leur auteur, qui est seul responsable des erreurs et omissions.

soutien) avait été introduit pour combattre les tendances baissières des prix agricoles internes. Par la suite, les aides directes traditionnelles, ou « deficiency payments », reposaient encore sur un soutien aux prix. Le Fair Act de 1996 a profondément modifié ce système en l'orientant vers le découplage des prix et des quantités produites, la diminution graduelle des aides, mais aussi le libre choix des productions. Il en a résulté une baisse du revenu agricole et une diminution des exportations. Des dispositifs d'aides d'urgence ont dû être mis en place, la baisse graduelle des aides apparaissant politiquement insoutenable au Congrès (O'Brien, 2006). C'est pourquoi le « Farm Security and Rural Investment Act » (FSRIA) de 2002, en vigueur jusqu'en 2007, est en rupture avec les orientations précédentes : il marque le retour à une certaine forme de couplage et augmente le budget agricole, en introduisant les paiements contracycliques. Les paiements couplés à la production y représentent encore 47,8 % des dépenses (*encadré*).

Selon les évaluations de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui vont au-delà des seules dépenses budgétaires, les États-Unis soutiennent leurs agriculteurs à hauteur de 40,5 milliards de dollars en moyenne sur 2003-2005 (estimation de soutien aux producteurs (ESP), *figure 3 en annexe*), soit 16 % des recettes agricoles brutes. Les niveaux de soutien sont très variables selon les secteurs : très faibles pour les œufs et la viande, très élevés pour le lait et le sucre avec des niveaux comparables voire plus élevés que ceux de l'Union européenne et intermédiaires pour les grandes cultures telles le blé, le maïs et le soja. Bien que les soutiens à l'agriculture américaine aient diminué, l'ESP étant passée de 22 % des recettes agricoles brutes en 1986-1988 à 16 % en 2003-2005 (OCDE, 2006b), leurs niveaux suscitent les critiques des analystes économiques et d'un grand nombre de pays.

Le poids des intérêts agro-exportateurs

Le complexe agro-industriel permet aux États-Unis de se placer aux côtés de l'Union européenne comme les premiers exportateurs mondiaux (62,6 milliards de dollars pour l'UE à 15, hors commerce intracommunautaire et 62,3 milliards de dollars pour les États-Unis en 2003, selon la FAO). Sept des dix premières entreprises agroalimentaires mondiales sont américaines, et l'industrie agroalimentaire est source d'investissements directs importants à l'étranger (IDE). En outre, la vocation exportatrice de l'agriculture américaine est renforcée par des dispositifs incitatifs à l'exportation.

L'agriculture est l'un des seuls secteurs nationaux commercialement excédentaires, même si cet excédent est en déclin : il a représenté jusqu'à 27,4 milliards de dollars en 1996, mais ne représenterait plus que 2 milliards en 2006. Entre 2001 et 2006, la moitié de la baisse de l'excédent résulte des échanges avec l'Europe. Au cours des vingt-cinq dernières années la part de la production exportée a elle aussi diminué, passant de 23 % en 1980 à 18 % en 2002 (*annexe*) : même si l'augmentation de la production rend indispensables les débouchés à l'exportation, l'agriculture est de plus en plus orientée vers le marché intérieur et cette tendance est appelée à se confirmer avec le développement des biocarburants.

Les exportations agricoles sont principalement destinées aux pays de l'Alena (Mexique et Canada), au Japon et à l'Asie, et à l'UE (Normile et Price, 2004) (*figure 2 en annexe*). Elles sont très diversifiées : viandes de porc, de bœuf et de volaille, vin, produits laitiers et maïs, mais les produits les plus exportés sont les céréales, le soja et d'autres oléagineux, le riz et le sorgho, et le coton (*figure 1*).

Aujourd'hui, les États-Unis ont des difficultés à accepter des réductions substantielles de leurs subventions internes lors des discussions à l'OMC. Ils ont proposé en 2005 une réduction de 53 % de leurs plafonds de soutiens distorsifs (soutiens considérés comme faussant la production et les échanges), à 22,6 milliards de dollars, mais ne veulent pas aller au-delà. En

La politique agricole américaine depuis 2002

Sous l'empire du Farm Security and Rural Investment Act (FSRIA), la loi agricole (« Farm Bill ») en vigueur depuis 2002, les mécanismes d'intervention sont multiples (Normile et alii, 2004) et comprennent notamment :

- *loan rate, marketing assistance loans* et *loan deficiency payment* : le *loan rate* est un prêt à 9 mois, que le producteur peut rembourser en nature. S'il adhère au *marketing loan*, il peut rembourser ce prêt au niveau du prix garanti, si bien que l'écart avec le prix de marché constitue une subvention. Enfin, il peut opter pour une aide directe immédiate équivalente, le *loan deficiency payment*. Ces paiements sont couplés, garantissant un prix plancher. Ces paiements représentent 47,8 % des dépenses ;

- le paiement direct : il constitue un soutien au revenu sur la base de rendements historiques, quel que soit le prix de marché : c'est un paiement découplé. Mais il ne concerne que le maïs, les fourrages, les oléagineux, le riz, le coton et les fruits à coque. Il représente 25,9 % des dépenses en 2005 ;

- le paiement dit contra-cyclique, qui se déclenche lorsque le prix de marché passe en dessous d'un prix dit d'objectif, diminué du montant du paiement direct. Fondé sur la production historique, mais conditionné à un niveau de prix, il est semi-couplé. Il couvre

l'écart entre le prix d'objectif et le prix plancher du *loan rate*. Le paiement contra-cyclique représente 13,7 % des dépenses ;

- *Dairy market loss payments* : ces aides directes sont spécifiques au secteur laitier. Les autres productions animales, en particulier les viandes, ne bénéficient pas de subventions ;

- l'assurance-récolte et l'assurance-revenu se sont surtout développées depuis les années 1980, profitant de subventions de plus en plus importantes octroyées par le gouvernement pour réduire les primes d'assurance ;

- l'assistance contre les catastrophes naturelles, valable aussi en cas de cours anormalement bas ;

- les programmes environnementaux, versés sous conditions (mise en jachère, développement rural, lutte contre l'érosion des sols) : *Conservation reserve program, Environmental quality incentives program, Conservation security programs* (9 % des dépenses).

Le tableau suivant présente une désagrégation des dépenses de soutien par produit et par type de programme. Il comprend uniquement les dépenses budgétaires (dépenses de l'agence de paiement « *Commodity Credit Corporation* »). Les programmes environnementaux et l'assistance-catastrophe ne sont pas affectés à un produit en particulier.

Les agrégats de l'OCDE (*figure 3* en annexe) sont plus larges que les seules dépenses budgétaires.

Dépenses agricoles américaines par produit et par programme, en milliards de \$

Programme	Montants 2005	En %	Produit	Montants 2005	En %
Loan rate	5 801	28,70	Maïs	6 243	42,7
Loan deficiency payment	3 856	19,10	Sorgho	376	2,6
Paiements directs	5 235	25,90	Orge	189	1,3
Paiement contracyclique	2 772	13,70	Blé	1 232	8,4
Direct market loss payment	9	0,05	Riz	473	3,2
Utilisation coton	582	2,90	Coton	4 245	29,0
Conservation reserve program	1 788	8,90	Tabac	488	3,3
Autres conservation	22	0,10	Produits laitiers	- 95	- 0,7
Assurance	110	0,50	Soja	1 140	7,8
Catastrophes	2 469	12,20	Fruits à coque	408	2,8
Intervention ¹	- 4 269	- 21,10	Sucre	- 86	- 0,6
Stockage et transport	125	0,60	Miel	8	~ 0,0
Autres (...)	1 687	8,30	Laine	7	~ 0,0
Total	20 187	100,00	Total par produit	14 633	100,0

1. Correspondant à des reventes de stocks d'intervention constitués dans le passé, et donc générant une recette pour le budget. Les bilans par produit comptabilisent donc négativement ces dépenses.

Source : USDA, *Agricultural Outlook Tables*, mai 2006, tableau 35.

revanche, ils revendiquent la suppression des subventions à l'exportation, qu'ils utilisent peu, et une libéralisation tarifaire poussée, à laquelle ils ont intérêt. L'agriculture américaine est d'ailleurs peu protégée par des tarifs douaniers : 9,7 % en moyenne en 2005, les taux n'étant élevés que sur les produits laitiers, le sucre et le tabac. C'est pourquoi, dans le cadre des négociations actuelles à l'OMC et de la préparation d'un nouveau « Farm Bill » pour 2007, les producteurs américains ont mis une condition pour accepter une baisse des soutiens aux prix : que des débouchés très importants leur soient offerts à l'exportation, en Europe, au Japon et surtout dans les grands pays émergents, par le biais d'une baisse des droits de douane de ces pays (voir également la contribution de J.-C. Bureau et *alii* dans cet ouvrage).

L'Union européenne : l'ouverture aux importations et une vocation exportatrice qui s'effrite

L'agriculture européenne² peut s'appuyer sur des avantages comparatifs réels : un climat tempéré, de larges possibilités d'irrigation, une surface agricole utile assez étendue (40 % du territoire), des méthodes de production intensives et modernisées. Elle compte 10 millions d'exploitations (voir dans cet ouvrage la contribution de N. Delame et V. Chatellier), dont la taille moyenne est assez faible, mais en augmentation : 15,8 ha pour l'UE à 25, avec 60 % des exploitations comprenant moins de 5 ha. Cette taille est hétérogène suivant les pays : 72 ha en Grande-Bretagne, 45 ha en France et par exemple 6 ha en Hongrie. Bien que l'agriculture n'occupe qu'une place modeste dans le PIB (1,6 %) et l'emploi dans l'Union européenne à 25 (5,2 %), les industries agroalimentaires sont-elles assez développées et compétitives : 12 % de la

1. La position des États-Unis et de l'Union européenne dans les principales exportations mondiales agricoles et agroalimentaires en volume en 2003-2004

Produit	États-Unis		Union européenne	
	Rang	Part de marché mondial à l'exportation en volume (en %)	Rang	Part de marché mondial à l'exportation en volume (en %)
Blé et farine de blé	1	31,0	4	8,8
Céréales secondaires	1	51,0	5	3,7
Riz	3	14,0
Sucre	3	11,3
Poudre de lait écrémé	4	10,0	2	18,5
Beurre	7	1,5	2	32,2
Fromage	4	3,5	1	32,2
Poudre de lait entier	6	1,7	2	27,8
Oléagineux	1	42,0
Viande bovine	2	18,0	5	6,2
Viande de volaille	1	34,0	1	34,0
Viande de porc	3	16,5	3	11,5
Fibres de coton	1	27,0
Fruits et légumes	1	16,0	2	12,3
Autres produits*	2	14,0	1	22,5

* Les « Autres produits » comprennent notamment la laine, le cacao, le café, le thé, le tabac, les produits transformés à base de céréales et les vins et spiritueux.

Le rang et la part de marché sont calculés par le secrétariat de l'OMC sur la base des données en volume (comprenant également les pays non-membres de l'OMC), issues de la FAO, du Conseil international des céréales et de l'Organisation internationale du sucre.

Source : OMC, document G/AG/W.32/Rev. 8, 3 janvier 2006, commerce intra-UE exclu.

2. Le cas de la France est traité dans la contribution de G. Thomas à cet ouvrage.

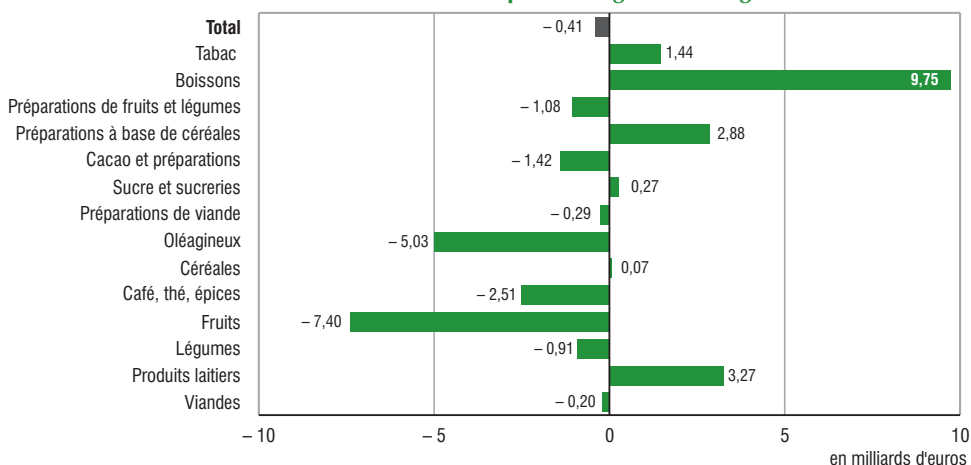
valeur ajoutée industrielle, deuxième secteur employeur de l'industrie européenne. Le modèle d'agriculture familiale est prédominant.

L'Union européenne a réorienté sa politique agricole dans un sens de moins en moins distorsif au cours de ces vingt-cinq dernières années, au fil des réformes, comme en témoigne l'évolution des agrégats calculés par l'OCDE. L'estimation de soutien aux producteurs de l'UE est passé de 41 % des recettes agricoles brutes en 1986-1988 à 34 % en 2003-2005, tandis que celle de l'OCDE en moyenne était de 30 % en 2003-2005. La part la plus distorsive de l'ESP, le soutien des prix de marché, n'en représente plus que les deux tiers aujourd'hui, contre 97 % en 1986-1988, et cette part est appelée à décroître encore avec le découplage des aides instauré par la réforme de la Pac de 2003. Les prix européens étaient supérieurs de 78 % aux prix mondiaux en 1986-1988, contre 29 % seulement en 2003-2005 (OCDE, 2006b) (voir également la contribution de J.-P. Butault dans cet ouvrage).

L'Union européenne est au coude-à-coude avec les États-Unis pour la place de premier exportateur agricole mondial. Elle est présente sur l'essentiel des marchés mondiaux, en particulier sur ceux des produits laitiers, des vins et spiritueux, mais aussi des céréales, de la viande bovine, du porc et de la volaille, des produits transformés, de l'huile d'olive et du sucre (figure 1). Ses principaux clients sont les États-Unis, les pays du Maghreb, le Proche et le Moyen-Orient, et le Japon. La part de marché mondiale détenue par l'agriculture européenne s'est stabilisée autour de 20 %, avec la transition d'un système administré à un système de marché complété par des soutiens au revenu et la baisse graduelle des restitutions aux exportations.

Parallèlement, l'UE est aussi le premier importateur agricole mondial (avec plus de 61 milliards de dollars en 2003) et un importateur agricole net. Elle a importé davantage de produits agricoles des pays en développement en 2000-2002 que les États-Unis, le Japon, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande réunis (Commission européenne, 2004). La majeure partie de ces importations ont bénéficié de droits de douane préférentiels, notamment avec les pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP). Ainsi, malgré des tarifs douaniers agricoles de droit commun assez élevés (22 %³), les taux moyens appliqués sont-ils plus favorables (16 % selon l'OMC). L'UE a recours à l'importation pour le coton et les produits tropicaux, les fruits et les légumes (en particulier la banane), la viande bovine (récemment) et les oléagineux (figure 2).

2. Solde commercial de l' UE en 2003 selon les produits agricoles et agroalimentaires



Source : Commission européenne.

3. Données OMC, calcul des « Equivalents Ad Valorem » résultant de l'accord de mai 2005.

L'UE a moins de difficultés que les États-Unis dans les négociations à l'OMC sur les soutiens internes, qui sont en Europe plafonnés à la hausse et désormais largement découplés. Mais sa position est plus délicate en ce qui concerne les subventions à l'exportation et surtout sur l'accès à son marché. Très solvable, mais encore peu ouvert aux grands exportateurs émergents comme le Brésil, le marché européen suscite des convoitises. Tout en acceptant une baisse des droits de douane agricoles, l'UE tente de protéger ses secteurs les moins compétitifs par le biais des « produits sensibles ». Elle fait également de l'agriculture une monnaie d'échange contre des concessions dans d'autres domaines, industrie ou services.

Les anciens dominions britanniques : de réels avantages comparatifs

Les anciens dominions britanniques revendiquent à l'OMC une réduction très ambitieuse aussi bien des subventions que des droits de douane, en raison de leurs réels avantages comparatifs. Ils sont membres du groupe de Cairns, groupe de pays favorables à la libéralisation agricole, né en 1986⁴.

L'agriculture australienne représente 3 % du PIB et 4 % des emplois en 2003, mais 23 % des exportations. Le commerce extérieur de produits agricoles dégage un excédent de 12 milliards de dollars par an. Les exploitations sont de taille moyenne (de 100 à 500 ha en majorité). Pour le blé, il existe un monopole public d'exportation, l'« Australian Wheat Board », qui permet à l'Australie d'être plus compétitive sur les marchés mondiaux. Le secteur du sucre bénéficie d'une attention particulière des pouvoirs publics. Mais, globalement, le soutien à l'agriculture y est très faible : l'ESP correspondait à 5 % des recettes agricoles en 2003-2005, soit le deuxième plus faible taux de l'OCDE.

Le secteur agricole occupe une grande place en Nouvelle-Zélande puisqu'il représentait en 2003 9 % du PIB, 9 % de la population active et 46,9 % des exportations, sans compter le secteur agroalimentaire, qui réalise pour sa part 30 % de la production industrielle. Les produits de l'élevage représentent le tiers des exportations néo-zélandaises, notamment les ovins et les produits laitiers. La Nouvelle-Zélande exporte ainsi 95 % de sa production laitière. Elle a un fort intérêt à la libéralisation de ce secteur. Les kiwis, les pommes et le vin sont également exportés. Le pays est importateur net de blé et de sucre.

La Nouvelle-Zélande a opéré une réforme radicale de ses politiques agricoles en 1984, lorsque le pays a décidé, pour réduire son déficit budgétaire, de supprimer l'ensemble de ses subventions. Cette réforme a réussi en raison des avantages comparatifs du secteur, de la faible taille et de la faible densité du pays. « Farming without subsidies » (produire sans subventions) est depuis lors, le slogan de la Nouvelle-Zélande dans les négociations agricoles à l'OMC : l'ESP n'atteint que 3 % des recettes agricoles en 2003-2005, soit le plus faible taux au sein de l'OCDE.

L'agriculture représente 2 % de la population active canadienne et 2,3 % du PIB en 2003. Mais ces chiffres ne rendent qu'imparfaitement compte de l'importance de l'agriculture dans l'économie du pays en raison de l'importance du secteur de la transformation et de la distribution. Selon le ministère fédéral de l'Agriculture, le complexe agroalimentaire canadien représentait 8 % du PIB et 13 % de l'emploi en 2002 et plus encore dans les provinces dites des Prairies (Manitoba, Saskatchewan). Pays peu densément peuplé, le Canada dispose de vastes étendues favorables aux grandes cultures, avec de grandes exploitations : 270 ha en moyenne, mais jusqu'à 520 ha dans les Prairies (Krakar, 2004). Le Canada n'a jamais cessé de mener une politique agricole active, le soutien total (provincial et fédéral) atteignant presque

4. Membres actuels : Afrique du Sud, Guatemala, Argentine, Indonésie, Australie, Malaisie, Bolivie, Nouvelle-Zélande, Brésil, Paraguay, Canada, Philippines, Chili, Thaïlande, Costa Rica, Uruguay.

50 % de la valeur du PIB agricole. L'ESP y représente 21 % des recettes agricoles brutes en 2003-2005.

Membre du groupe de Cairns, le Canada adopte une position volontiers libre-échangiste en matière agricole à l'OMC, tout en souhaitant bénéficier de modalités favorables pour un certain nombre de secteurs : produits laitiers, viande de volaille, œufs. Le devenir du monopole d'exportation de céréales, le « Canadian Wheat Board », est également en jeu dans les négociations actuelles. Les États-Unis entendent bien mettre fin à ses pouvoirs de monopole, à défaut d'y être parvenus dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena, signé en 1994).

Le Brésil : une agriculture centrée sur le marché, mais l'État reste présent

L'agriculture occupait en 2003 15 % de la population active brésilienne et représentait 5,8 % du PIB. Mais ce chiffre s'élève à 34 % du PIB en prenant en compte le complexe agroindustriel (*agronegócio*) qui a représenté 29 milliards de dollars d'exportations en 2005 et les deux tiers de l'excédent commercial. Cette vocation exportatrice s'appuie sur des avantages comparatifs sans équivalent : le Brésil détient la quatrième surface agricole mondiale et recèle de fortes potentialités puisque seuls 8 % de sa superficie sont utilisés actuellement par l'agriculture. Le climat est favorable et permet, dans certaines régions, jusqu'à deux ou trois récoltes par an.

La structure agraire du pays est polarisée entre la très grande exploitation de plus de 1 000 ha (45 % des surfaces et seulement 1 % des exploitants en 1995) et la petite exploitation (moins de 10 ha, 50 % des propriétaires). La très grande exploitation se renforce tandis que les exploitations familiales de taille moyenne, de type « farmer » américain, intensives en capital, tournées vers l'export, progressent également. Le gouvernement soutient cette agriculture familiale de manière spécifique pour des raisons d'équilibre social (*via le Pronaf, Programa nacional de fortalecimento da agricultura familiar*).

L'intervention de l'État est ancienne et a pris des formes traditionnelles dans les années 1960 et 1970 (crédit subventionné par l'État fédéral), puis 1980 (mise en place de prix garantis et de stockages dans certains secteurs). La crise fiscale des années 1980 puis la politique de stabilisation macroéconomique marquée par le plan Real de 1994 ont obligé le pays à réduire ces instruments et à rechercher des gains de productivité et des marchés à l'exportation. Le crédit rural est essentiellement, aujourd'hui, le fait du secteur privé (Bertrand, 2004). Cependant, le SCNR, *Sistema Nacional de Crédito Rural*, continue d'apporter un soutien non négligeable puisque ses montants ont représenté 21 % du produit agricole brut en 2004 (OCDE, 2005a).

La construction d'infrastructures nouvelles (routes, voies ferrées, ports) est en effet stratégique pour la compétitivité dans un pays immense et permet l'avancée d'un front pionnier agricole dans les régions périphériques. Le plan « *Avança Brasil* » est emblématique de cet effort ; il prévoit notamment la construction de routes menant aux zones pionnières d'Amazonie.

Même si le manque d'infrastructures constitue un véritable goulet d'étranglement pour la compétitivité du pays, le « front pionnier » avance dans les régions du nord et de l'ouest du pays. Elles bénéficient d'une politique de fixation des prix minima élevés et homogènes au plan national, qui leur permet de faire face à des coûts de revient plus élevés en raison des coûts de transport. L'estimation de soutien au producteur, calculé par l'OCDE, ne s'élève qu'à 3 % des recettes agricoles brutes seulement, ce qui est bien inférieur à la moyenne de l'OCDE (environ 30 %). Mais, l'intervention de l'État, soit directe, soit créant un contexte incitatif et des externalités favorables, joue un rôle décisif dans la dynamique exportatrice, et l'image d'Épinal d'une agriculture totalement libéralisée résiste peu à l'analyse. La durabilité de la croissance agricole pose également problème, en raison de la déforestation et des incertitudes sur la fertilité des sols à long terme.

Des performances remarquables à l'exportation

Le Brésil est aujourd'hui un des plus puissants exportateurs agricoles : les exportations ont crû annuellement de 9,7 % par an en volume et de 6,9 % en valeur entre 1990 et 2003. Le Brésil gagne des parts de marché mondial dans le sucre, le coton, la viande bovine, la viande de volaille, le tabac, et les grains et tourteaux de soja tout en bénéficiant d'une position enviable en ce qui concerne les produits tropicaux traditionnels comme le café et le jus d'orange (*figure 3*).

3. Les exportations agricoles et agroalimentaires du Brésil en 2000-2003

Produit	Exportations en moyenne 2000-2003 (en millions de tonnes)	Rang mondial 2003	Part de marché mondial en valeur en 2003 (en %)	Destination privilégiée en moyenne 2000-2003 (en %)	
Soja (tourteaux)	11,7	2	34	UE Corée du Sud	76 5
Soja (grains)	15,8	1	38	UE Chine	59 24
Viande bovine	0,3 pour le congelé	1	20	UE Arabie saoudite Égypte États-Unis	28
	0,1 pour le réfrigéré			UE Chili	41 48
Viande de volaille congelée	0,6 pour le non découpé	2	29	Arabie saoudite Russie Émirats	38
	0,8 pour le découpé			UE Japon	28 18
Coton graine	0,1	4	5	UE Argentine Inde	23 16 11
Café (grains)	1,3	1	29	UE États-Unis	51 18
Sucre brut	6,9	1	29	Russie Canada Égypte Arabie saoudite Maroc	48 7 4
Jus d'orange congelé	1,1	1	82	UE États-Unis Japon	66 17 7

Source : mission économique de Brasília, OCDE 2005a (tableau 3.A). Le rang mondial en 2003 a été établi par l'USDA.

La compétitivité de la filière soja est remarquable : deuxième producteur mondial de soja après les États-Unis, premier exportateur de grains, deuxième de tourteaux. Les exportations progressent de 30 % par an depuis 1996 (Bertrand, 2004). Le Brésil peut espérer devenir à terme le premier producteur et exportateur mondial, tandis que la production de soja stimule la compétitivité des filières animales. Le pays est en revanche importateur de blé et de riz. Au final, ses produits d'intérêt sont surtout des produits « tempérés », privilégiés par les pays développés, notamment les produits animaux. Mais les marchés d'exportation agricoles les plus dynamiques du Brésil se trouvent dans les pays non-OCDE : en 2004, pour la première fois, les exportations vers ces pays sont supérieures à celles en direction des pays développés.

À l'OMC, en cohérence avec ses propres avantages comparatifs, le Brésil plaide pour la réduction des barrières douanières et la suppression des aides internes dans les pays du Nord. Il est vrai qu'il en serait le premier bénéficiaire, dans la mesure où sa part de marché mondial est

encore faible (3,9 %) et croîtrait fortement en cas de libéralisation. Il est moins offensif sur les subventions pour les pays du Sud, ne serait-ce que parce qu'il n'a jamais renoncé à mener une politique agricole active. La libéralisation tarifaire dans les pays du Sud pourrait lui convenir, mais il garde à cet égard une prudente neutralité en raison de ses alliances avec les pays en développement du G20⁵.

L'Inde : un double positionnement, offensif et défensif, dans les négociations internationales

L'Union indienne, fédération de 28 États et 7 territoires, dispose de la deuxième surface agricole cultivée du monde après les États-Unis. L'agriculture représente 22 % du PIB et 58 % de la population active en 2003. La toute petite exploitation prévaut : la surface moyenne par exploitation a diminué de 40 % depuis 1970-1971 pour atteindre 1,4 ha seulement en 1995-1996, en raison de la poussée démographique dans les campagnes, où vit 72 % de la population. Les conditions naturelles sont hétérogènes, parfois aléatoires climatiquement, en particulier du fait de la mousson. Pays d'agriculture vivrière, l'Inde se caractérise par une forte prévalence de la pauvreté rurale (27 % en 1999-2000).

Le cycle de l'Uruguay a permis à l'Inde de consolider ses droits de douane à un niveau plus élevé que les droits réellement appliqués. Il n'a pas remis en cause le système d'intervention céréalière, qui a même accumulé des stocks élevés au début des années 2000 (Dorin, 2005). Les subventions aux intrants (engrais, électricité, irrigation) sont en croissance régulière et ont atteint 6,6 milliards de dollars en 1995-1996, avec un taux moyen de 35 dollars par ha. Au final, l'Inde soutient beaucoup son agriculture : selon l'OCDE, l'estimation de soutien aux producteurs y est de 28 % en moyenne 2000-2003, contre 31 % pour l'OCDE et 34 % pour l'UE à 15 (OCDE, 2006a). Elle reflète principalement le soutien par les prix, et les subventions aux intrants. L'estimation de soutien total atteint 8 % du PIB, soit un niveau inconnu dans les pays de l'OCDE eux-mêmes (*figure 3 en annexe*), en raison d'une protection douanière très forte.

La Nouvelle Politique Agricole (NAP) de 2002 prend acte d'un début d'insertion dans le commerce mondial et définit des secteurs exportateurs et importateurs. Si la vocation exportatrice de l'Inde s'est affirmée avant le tournant des années 1990, la libéralisation a développé à la fois l'importation et l'exportation. L'Inde n'est qu'un acteur marginal du commerce agricole mondial, puisqu'elle n'en représentait que 1,25 % en 2003. Les exportations agricoles ne représentent que 11 % des exportations totales, mais la balance commerciale alimentaire dégage désormais un excédent structurel : 1,6 milliard de dollars en 2003 selon la FAO.

Exportatrice nette de produits agricoles, l'Inde dispose d'avantages comparatifs en raison de ses prix internes bas. Ces avantages peuvent encore être accrus par des gains de productivité, car les rendements indiens sont souvent inférieurs aux rendements mondiaux, notamment pour le riz, le coton, les céréales secondaires et certains fruits et légumes (Sharma, 2004). En tant que membre du G20, l'Inde demande aux pays du Nord d'éliminer leurs subventions à l'exportation et de réduire leurs soutiens internes afin que ses avantages comparatifs puissent mieux s'exprimer.

Cependant, la démographie, les situations de crise alimentaire que le pays a connues par le passé, et l'exposition aux risques naturels expliquent une attitude indienne très réticente à la libéralisation pour ce qui la concerne. Ainsi, l'Inde compte plus de personnes pauvres et de victimes de la malnutrition que toute l'Afrique sub-saharienne. Par ailleurs, bien que l'agriculture indienne apparaisse globalement diversifiée, de vastes régions dépendent souvent d'une

5. Membres actuels : Afrique du Sud, Guatemala, Argentine, Indonésie, Australie, Malaisie, Bolivie, Nouvelle-Zélande, Brésil, Paraguay, Canada, Philippines, Chili, Thaïlande, Costa Rica, Uruguay, Pakistan.

seule production : le riz représente ainsi 64 % de la production de l'Assam. Si certains États du centre (Bihar, Madhya Pradesh, Orissa, Uttar Pradesh) ont un taux de pauvreté rurale similaire à l'Afrique sub-saharienne, les États à l'agriculture prospère du Nord (Pendjab, Haryana) ont un taux de pauvreté qui se rapproche de l'Asie du Sud-Est. L'hétérogénéité de l'Inde explique aussi que des régions entières sont vulnérables face à la libéralisation, tandis que d'autres auraient tout à y gagner (Sharma, 2004).

Ainsi, à l'OMC, la position indienne est double. D'un côté, elle plaide pour la fin des subventions dans les pays du Nord au nom d'intérêts exportateurs qui n'ont pas donné toute leur mesure, mais revendique de l'autre la possibilité pour les pays du Sud de mener leur propre politique agricole. Elle est favorable à la libéralisation tarifaire dans les pays de l'OCDE mais absolument opposée à l'ouverture au commerce international de ses propres marchés agricoles, au nom du respect des agricultures de subsistance. Une libéralisation agricole qui inclurait les pays du Sud pourrait cependant lui apporter des gains dix fois supérieurs à la libéralisation agricole dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2006a).

La Chine : un commerce extérieur de plus en plus orienté par les avantages comparatifs

L'agriculture ne représente plus, en Chine, que 13 % du PIB et 4 % des exportations en 2003. Dans un contexte de rareté des ressources en terre et en eau, seulement 16 % de la surface du pays sont utilisables, et la structure agraire chinoise est dominée, plus encore qu'en Inde, par la toute petite propriété familiale : 0,65 ha en moyenne selon l'OCDE (OCDE, 2005b). Si la productivité par unité de surface est généralement élevée, la productivité de la main-d'œuvre est faible (349 dollars en moyenne en 2003). Dans les campagnes, les revenus sont de moins en moins tirés de l'activité agricole, de deux tiers en 1985 à la moitié aujourd'hui. La faible productivité explique que le secteur agricole chinois se comporte comme une réserve de main-d'œuvre : la part du travail agricole dans l'emploi est par suite en forte diminution sous l'effet de la modernisation (de 60 % en 1985 à 42 % en 2003, selon la statistique chinoise), sans que cette diminution ne se traduise par une concentration des exploitations (Ma, 2004). Le taux de pauvreté rurale n'est cependant que de 11 %⁶.

La libéralisation intérieure a commencé par l'agriculture. Au début des années 1980, le système collectivisé a été remplacé par un système de contrats de location de la terre pour 30 à 50 ans des collectivités villageoises aux ménages, dans lequel les exploitations sont largement autonomes dans leurs décisions (système de responsabilité de la production des ménages). Celles-ci sont de plus en plus guidées par le marché : la part des produits agricoles vendus aux prix de marché était de 6 % en 1978, elle est passée à 40 % en 1985 puis à 83 % en 1999 (OCDE, 2005b). Seul le marché des céréales est aujourd'hui réglementé. Enfin, les catégories paysannes sont lourdement taxées. Par exemple, une taxe de 11,6 % est prélevée à l'hectare sur le coût total de production du maïs (Ma, 2004).

Selon l'économiste Ma Xiaoshe (Ma, 2004), la modernisation de l'agriculture n'a véritablement concerné que les provinces côtières méridionales (Shandong, Jiangsu, Zhejiang, Fujian et Guangdong) et la périphérie des villes. Ces zones se sont spécialisées dans les fruits et légumes (pour les villes ou l'exportation) et la viande de volaille, les œufs et le porc, dans le cadre d'élevages intensifs. La part de la production de céréales a baissé au profit des fruits et légumes, du soja et des oléagineux. La Chine est le premier producteur mondial de céréales, de riz, de fruits et légumes, d'œufs, de viande ovine et porcine (OCDE, 2005b). Elle représente 47 % de la production mondiale de porc. Les soutiens aux producteurs sont faibles puisque l'ESP

6. Estimé par le secrétariat de l'OCDE sur la base de la définition et de données Banque mondiale (OCDE, 2005b).

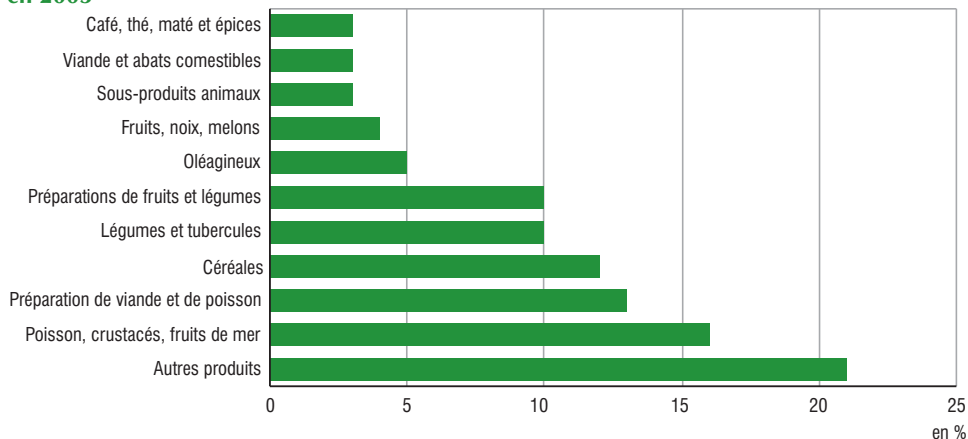
représente 7 % des recettes agricoles brutes. Ce soutien se concentre principalement sur les céréales (blé, riz et maïs).

La principale difficulté réside dans l'immensité du pays et le manque d'infrastructures de transport pour acheminer les produits agricoles des régions productrices du centre, du Nord et du Nord-Est vers les régions côtières. Ceci recoupe pour une large part la question de l'approvisionnement des villes, et de prix intérieurs équitables permettant de garantir cet approvisionnement sans appauvrir les campagnes : la sécurité des approvisionnements reste la première priorité des autorités. La libéralisation agricole pose cette question traditionnelle en des termes nouveaux : les importations de produits agricoles permettraient de couvrir les besoins de certaines régions, tandis que d'autres pourraient exporter leurs excédents, parfois pour le même produit. La Chine pourrait ainsi passer d'une situation où le gouvernement avait l'ambition de garantir l'autosuffisance, et donc d'équilibrer l'offre et la demande pour tous les produits, à une situation où les exportations de certaines productions financeraient les importations d'autres produits (Ma, 2004).

L'accession à l'OMC a eu pour conséquence une baisse tangible de la protection du marché agricole intérieur (la moyenne des droits de douane agricoles est passée de 46 % en 1992 à environ 15 % en 2005). La Chine s'est aussi engagée à ne verser aucun soutien direct ni à utiliser la « boîte orange » (soutiens les plus distorsifs, voir la contribution du même auteur sur l'OMC dans cet ouvrage). Exportatrice de produits alimentaires jusqu'en 2003, la Chine est devenue importatrice nette en 2004, mais les ordres de grandeur sont faibles par rapport à la production. La Chine n'est pas un grand exportateur agricole : seule 4,5 % de la production en valeur est exportée (Ke, 2006). Pour faire face à ses besoins, la Chine devrait rester importatrice nette dans les années à venir, ce qui devrait soutenir la demande sur les marchés agricoles mondiaux.

En raison à la fois du manque de terres et des coûts de main-d'œuvre particulièrement bas, les avantages comparatifs chinois résident principalement dans les productions intensives en travail et nécessitant peu d'espace telles que la volaille, les fruits et légumes, le thé, les fleurs et l'aquaculture (figure 4). Les marchés d'exportation sont surtout le Japon et l'Asie du Sud-Est. En revanche, les cultures nécessitant des grandes étendues de terre comme les céréales, le coton, le sucre et les oléagineux, voire les produits laitiers, sont pour les Chinois des produits « sensibles », soit parce que l'espace manque, soit parce que les transports sont inadaptés. Pour ces produits, le gouvernement a admis le recours à l'importation, pour l'instant à hauteur

4. Composition des exportations agricoles et agroalimentaires chinoises par produit en 2003

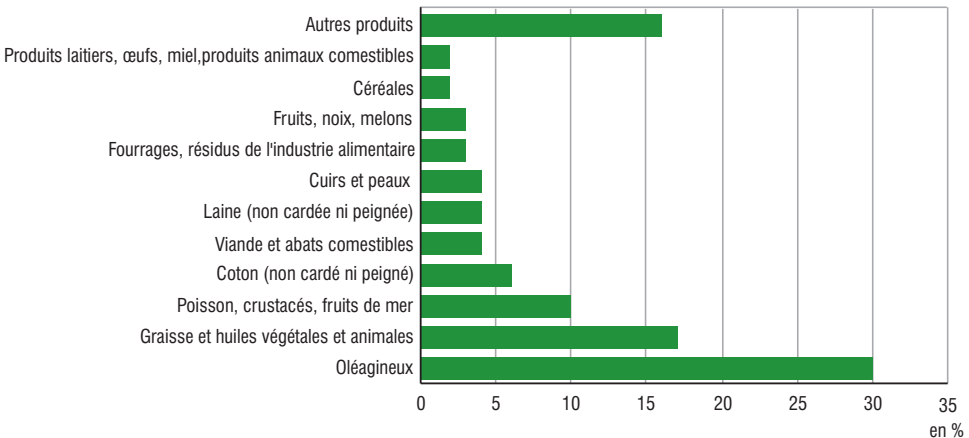


Source : base de données Comtrade, OCDE 2005b.

de 5 % de la consommation intérieure pour les céréales, et sans doute à hauteur de 10 % à terme. Pour certaines productions, la Chine pourra aussi être exportatrice à partir de certaines de ses provinces (ainsi le blé pour le Nord-Est) tout en étant importatrice nette (figure 5). Elle importe principalement des États-Unis et du Mercosur.

La libéralisation agricole pourrait accroître les inégalités entre la Chine côtière et l'intérieur, entre les campagnes et les villes (Aubert, 2004), et le secteur agricole chinois serait perdant dans la libéralisation commerciale, d'après une étude de la Banque mondiale de l'automne 2005. Mais, le gouvernement chinois ne fait pas de ce secteur, comme en Inde, une priorité défensive. Il se positionne plutôt à l'OMC, dans une situation d'incertitude et de changement rapide des politiques publiques, de façon à laisser ouvertes le maximum d'options dans la négociation agricole. Ni protectionniste, ni véritablement offensive, la position chinoise est prudente. Au nom de droits de douane déjà bas, la Chine demande un traitement plus favorable pour les pays ayant récemment accédé à l'OMC. Au nom d'engagements en matière de soutien interne relativement rigoureux, elle joint sa voix aux pays du G20, qui critiquent les subventions versées dans les pays de l'OCDE.

5. Composition des importations agricoles et agroalimentaires chinoises par produit en 2003



Source : base de données Comtrade, OCDE 2005b.

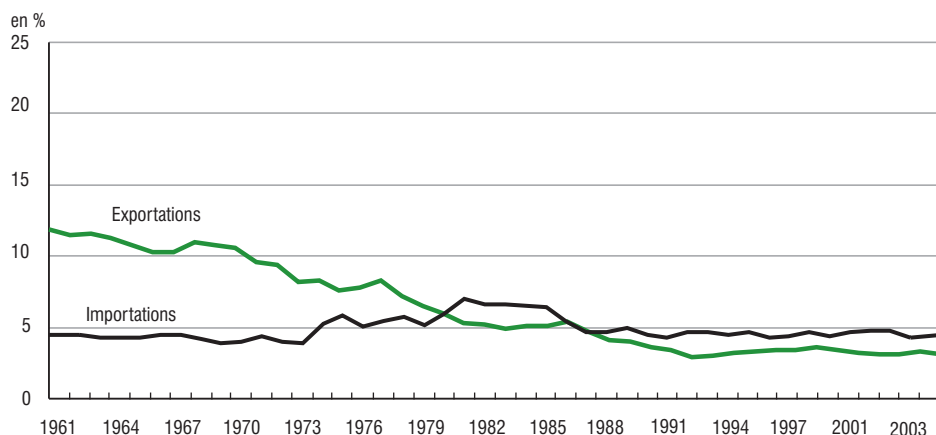
Les pays les moins développés : le cas de l'Afrique sub-saharienne

L'agriculture est un secteur vital pour le développement de l'Afrique. Elle représentait 58 % de l'emploi en 2000 dans toute l'Afrique et 66 % en Afrique sub-saharienne, contre 20 % en Amérique latine et dans les Caraïbes (Osakwe, 2006). Elle représente environ 30 % du PIB et 40 % des exportations du continent (Bertheliet et alii, 2004). Cependant, la productivité agricole a diminué de 12 % sur les vingt dernières années, alors qu'elle a progressé de 14 % en Amérique latine et de 50 % en Asie. Enfin, les performances sont très différentes suivant les pays.

La place du continent dans les exportations agricoles mondiales s'est réduite. Le continent ne réalise plus que 3 % des exportations agricoles mondiales, contre 8 % à la fin des années soixante (figure 6). Depuis le milieu des années 1970, l'Afrique est importatrice nette de produits alimentaires (Bertheliet et alii, 2004).

L'Afrique dispose pourtant d'un potentiel important en matière agricole, sinon d'avantages comparatifs indéniables. Encore faut-il que ceux-ci puissent s'exprimer et prospérer par le biais de politiques agricoles et d'un environnement commercial favorables. Sur la question

6. Part de l'Afrique dans le commerce mondial de produits agricoles en valeur



Source : Faostat.

de la propriété foncière, la FAO et la Banque mondiale s'efforcent de formaliser et pérenniser les droits fonciers individuels, de sorte à favoriser l'émergence d'une petite propriété familiale moderne, à l'image de l'Asie.

La question de l'opportunité de la libéralisation agricole en Afrique reste posée. Les évaluations économiques les plus récentes estiment que l'Afrique sub-saharienne pourrait être perdante, dans la mesure où elle souffrirait, notamment, de l'érosion des préférences et de la réduction des recettes douanières. Ainsi, sur la période 2000-2003, ces recettes représentaient plus de 50 % des revenus publics aux Comores, en Gambie et au Niger, et plus de 40 % au Lesotho, Bénin, Mali, Madagascar, Sierra Leone, Togo et Ouganda. De plus, seuls 9 des 53 pays d'Afrique étaient exportateurs de produits alimentaires sur la période 2002-2004 (Osakwe, 2006).

À l'OMC, la loi des avantages comparatifs n'est pas favorable à l'Afrique et à son agriculture, dont la capacité exportatrice potentielle bute sur de nombreux goulets d'étranglement. Les pays africains, qui ont leur propre groupe à l'OMC, demandent ainsi, par le biais du traitement spécial et différencié, le maintien d'une protection douanière pour les pays en voie de développement et de l'aide au développement à la fois pour faire face aux coûts d'ajustement et pour s'intégrer sur les marchés mondiaux. Mais ils rejoignent volontiers des pays comme le Brésil dans leurs critiques des subventions agricoles et leurs demandes en matière d'accès au marché agricole dans les pays développés. La question du coton reste pour eux une priorité : leur objectif est de parvenir à une réduction rapide et ambitieuse des subventions au coton, en particulier américaines, accusées de peser sur les cours mondiaux, dans le contexte de la condamnation de ces subventions par l'OMC en 2005. ■

Pour en savoir plus

- Aubert C., « Les politiques agricoles en Chine à l'ère de la mondialisation : nouveaux défis », in Les politiques agricoles sont-elles condamnées par la mondialisation ? P. Rainelli (dir.), Paris : IFRI, 2005.
- Barrichello R., « An Overview of Canadian Agricultural Policy Systems », in Understanding Canada/United States Grain Disputes. R.M.A. Loyns, Ronald D. Knutson and Karl Meilke, eds, Winnipeg: Friesen Printers, 1995.
- Berthelie P., Lipchitz A., Oulmane N., « Quelles solutions pour dynamiser l'agriculture africaine ? » ; *Diagnostics Prévisions Analyses Economiques* n° 25, janvier 2004.
- Bertrand J.-P., « Politique agricole, stabilisation macroéconomique et politique commerciale au Brésil (1944-2004) », in Les politiques agricoles sont-elles condamnées par la mondialisation ? P. Rainelli (dir.), Paris : IFRI, 2005.
- Commission européenne, DG Agriculture et développement rural, brochure « La politique agricole commune expliquée », 2004.
- Demeter (Club), *Économie et stratégie agricoles 2006*, Paris, 2006
- Dorin B., « Inde : le grand chassé-croisé alimentaire », in Déméter (Club), *Économie et stratégies agricoles 2005*, Paris, 2005.
- FAO, La situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation, Rome, 2005.
- Ke Bingsheng, « China's Agricultural Trade and Policy under WTO Rules », document de travail de la FAO, janvier 2006.
- Kraker E., Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien, brochure Agriculture et Agroalimentaire Canada, mai 2004.
- Ma Xiaohu, « Balanced Supply and Demand in China's Major Agricultural Products and Options of Supportive Policies », in Les politiques agricoles sont-elles condamnées par la mondialisation ? P. Rainelli (dir.), Paris, IFRI, 2005.
- Normile M.-A., Price J., « The United States and the European Union - Statistical Overview », in US-EU Food and Agriculture Comparisons, Economic Research Service, USDA, Agriculture and Trade Report No. (WRS04-04), Washington, février 2004.
- Normile M.-A., Efland A.-B.-W, Young C.-E., « US and EU Farm Policy - How Similar? », in U.S.-EU Food and Agriculture Comparisons, Economic Research Service, USDA, Agriculture and Trade Report No. (WRS04-04), Washington, février 2004.
- O'Brien D., « World Trade Organization and the Commodity Title of the Next Farm Bill: a Practitioner's View », document de travail du National Agricultural Law Center Research, Université de l'Arkansas, avril 2006.
- OCDE (2006b), Direction de l'Agriculture, Politiques agricoles de l'OCDE : Panorama - édition 2006, avril 2006, document de travail AGR/CA/APM(2006)3.
- OCDE (2006a), Direction de l'Agriculture, Revue des politiques agricoles en Inde, mars 2006, document de travail AGR/CA(2005)15/REV1.
- OCDE (2005b), Direction de l'Agriculture, Revue des politiques agricoles en Chine, mai 2005, document de travail AGR/CA(2005)6.
- OCDE (2005a), Direction de l'Agriculture, Revue des politiques agricoles au Brésil, mai 2005, document de travail AGR/CA(2005)3.
- Osakwe P.-N., « Emerging Issues and Concerns of African Countries in the WTO Negotiations in Agriculture and the Doha Round », Document de travail préparé pour la FAO, janvier 2006.
- Sharma A., « Comprendre les positions offensive ou défensive de l'Inde dans les négociations commerciales internationales », in Les politiques agricoles sont-elles condamnées par la mondialisation ? P. Rainelli (dir.), Paris, IFRI, 2005.
-

Annexe

Outre les statistiques présentées dans le corps du texte, le lecteur peut se référer aux données suivantes :

1. Poids de l'agriculture dans l'économie et le commerce de certains pays

Pays	Valeur ajoutée de l'agriculture en 2004 (en % du PIB)	Part de la population active dans l'agriculture ¹ en 2004 (en %)	Excédent net agroalimentaire par habitant ² en 2004 (en \$)	Part des exportations agricoles dans les exportations ³ (en %)	Part des exportations du pays dans les exportations agricoles mondiales ⁴ (en %)
Union européenne 25	1,6 (2003)	5,5 (2003)	- 4,80	6,5 (2003)	12,6 (2004)
France	2,7	3	86,50	10,4	7,85
États-Unis	1,6	2	24,00	8,1	12,70
Japon	1,3	3	- 185,80	0,5	ε
Australie	3,0	4	0,78	23,0	3,40
Nouvelle-Zélande	9,0	9	1,80	46,9	1,50
Canada	2,3	2	0,540	6,5	3,70
Chine	14,6	65	- 5,50	4,1	3,00
Inde	22,0	58	3,00	11,2	1,25
Brésil	5,8	15	54,00	28,0	3,90
Afrique du Sud	3,8	8	16,50	8,0	0,60
Bolivie	14,9	43	14,00	32,3	0,10
Égypte	16,0	31	- 29,50	10,6	ε
Burkina Faso	31,0	92	- 4,00	69,0	ε
Côte d'Ivoire	26,0	45	120,00	55,0	0,60
Nigeria	26,4	30	- 9,00	2,6	ε
Turquie	13,4	43	30,00	11,0	0,90
Pays développés	2,4	6	- 12,50	7,0	69,90
Pays en développement	11,5	53	0,09	6,6	30,10
Monde⁵	6,3	43	- 2,50	6,9	100,00

Note : seules les statistiques de la FAO permettent une comparaison internationale. Elles sont établies d'après les déclarations des pays membres de la FAO. Les variables « part de l'agriculture dans le PIB » et « part de la population active travaillant dans l'agriculture » concernent les produits agricoles primaires y compris les secteurs forestier et de la pêche (International Standard Industrial Classification 1 à 5). Les autres variables incluent les produits alimentaires transformés, mais excluent les produits de la forêt et de la pêche (définition FAO du commerce agricole et alimentaire).

1. La FAO considère la population agricole totale et non la population en équivalent temps plein, ce qui entraîne des divergences statistiques avec d'autres évaluations.

2. (Exportations-Importations en valeur moyenne 2001-2003)/Nombre d'habitants en 2004.

3. Moyenne 2001-2003.

4. Incluant le commerce intra-UE, moyenne 2001-2003.

5. Consolidées pour le monde entier, les statistiques de la FAO enregistrent plus d'importations agricoles que d'exportations. On peut donc considérer que la marge d'erreur de cette colonne est d'au moins 2,5 \$/habitant.

Sources : FAO (2005) et Commission européenne pour l'UE à 25.

2. Matrices en valeur du commerce agricole et agroalimentaire mondial par zone en 2002

2a. Exportations en valeur en 2002 (en ligne : origine, en colonne : destination), commerce intra-UE inclus

	en %							
	UE à 15	Canada et É-U*	CEI* et PECO*	Australie, N-Z*, EEE*	Asie Pacifique	Amérique latine	Afrique du N. Proche-O.	Afrique subsaharienne
UE à 15	51	14	6	19	2	1	4	2
Canada et États-Unis	12	35	1	17	13	15	5	1
CEI et PECO	40	2	36	6	8	0	8	0
Asie Pacifique	14	12	3	23	35	1	8	3
Amérique latine	28	28	4	6	10	17	7	2
Afrique du Nord/Proche-Orient	38	4	10	6	6	1	33	2
Afrique subsaharienne	50	6	3	7	8	1	6	20
Monde	44	15	6	11	11	6	6	2

*É-U : États-Unis; CEI : communauté des États indépendants; PECO : pays d'Europe centrale et orientale; N.-Z. : Nouvelle-Zélande; EEE : espace économique européen.

Lecture : les exportations des pays de l'UE à 15 (première ligne) sont destinées à 51 % aux pays de l'UE à 15, à 14 % aux États-Unis et au Canada, etc.

Source : base de données Comtrade, citée par FAO, 2005.

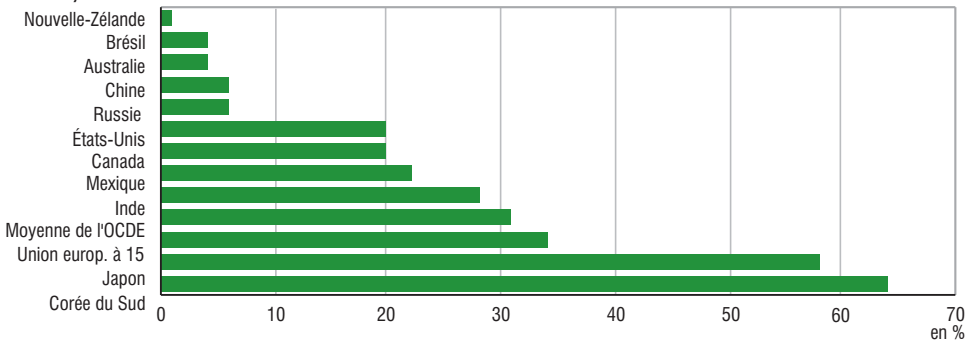
2b. Importations en valeur en 2002 (en ligne : destination, en colonne : origine), commerce intra-UE inclus

	en %							
	UE à 15	Canada et É-U*	CEI* et PECO*	Australie, N-Z*, EEE*	Asie Pacifique	Amérique latine	Afrique du N. Proche-O.	Afrique subsaharienne
UE à 15	65	5	5	5	5	9	2	4
Canada et États-Unis	16	37	1	7	13	24	1	1
CEI et PECO*	38	6	27	3	8	13	3	3
Asie Pacifique	8	22	5	17	34	10	1	3
Amérique latine	8	51	0	4	3	34	0	1
Afrique du Nord/Proche-Orient	23	16	10	8	10	15	14	4
Afrique subsaharienne	27	11	1	6	22	8	3	22
Monde	38	18	5	8	12	13	2	3

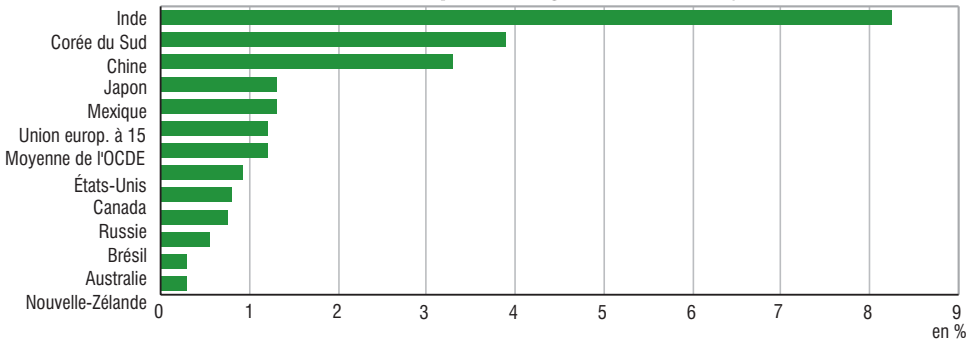
*É-U : États-Unis; CEI : communauté des États indépendants; PECO : pays d'Europe centrale et orientale; N.-Z. : Nouvelle-Zélande; EEE : espace économique européen.
Lecture : les exportations des pays de l'UE à 15 (première ligne) sont destinées à 51 % aux pays de l'UE à 15, à 14 % aux États-Unis et au Canada, etc
Source : base de données Comtrade, citée par FAO, 2005.

3. Estimations de soutien à l'agriculture calculées par l'OCDE pour différents pays membres et non-membres

3a. Estimations de soutien au producteur (ESP) en pourcentage des recettes agricoles brutes, en moyenne 2000-2003



3b. Estimations de soutien total (EST) en pourcentage du PIB, en moyenne 2000-2003



Note : l'estimation de soutien aux producteurs (ESP) mesure la valeur monétaire des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles au départ de l'exploitation, provenant des subventions ou d'autres mesures.

Il est ainsi notamment composé du soutien des prix de marché (SPM) qui est le produit du différentiel de prix entre le prix mondial et le prix intérieur réglementé, multiplié par les quantités.

Si l'on fait la somme algébrique de l'ESP de l'estimation de soutien aux services d'intérêt général (ESSG), diminuée de l'estimation de soutien aux consommateurs (ESC), fréquemment négative et qui reflète les transferts bruts entre les consommateurs et les producteurs découlant notamment de la protection à la frontière, on obtient l'estimation de soutien total (EST).

Source : OCDE, base de données des ESP et des ESC, 2005.